

## Ethique des neurotechnologies : L'UNESCO désigne un groupe d'experts internationaux pour élaborer le premier cadre mondial

Paris, le 22 avril 2024 – La Directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, a nommé 24 experts issus de toutes les régions du monde afin d'élaborer le premier cadre mondial sur l'éthique des neurotechnologies. Ils se réuniront pour la première fois à Paris du 22 au 26 avril 2024. Sur la base de leurs travaux, l'UNESCO conduira des discussions avec ses 194 États membres en vue d'une adoption du texte d'ici à la fin 2025.

[Pour en savoir plus sur la composition du groupe d'experts de l'UNESCO sur les neurotechnologies](#)

« Les neurotechnologies sont prometteuses pour résoudre de nombreux problèmes de santé. Mais elles peuvent aussi constituer une menace pour les droits humains, la liberté de pensée et la vie privée. Il est urgent d'établir un cadre éthique commun au niveau international, comme l'a fait l'UNESCO pour l'intelligence artificielle en 2021. Il ne peut y avoir de collecte des données neuronales sans droits neuronaux », a déclaré Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO.

En 2021, le rapport du Comité international de bioéthique de l'UNESCO « [Les enjeux éthiques des neurotechnologies](#) » identifiait les menaces que les neurotechnologies faisaient peser sur les droits et les libertés fondamentales, comme l'intégrité personnelle et psychique. [Un autre rapport](#) de l'Organisation publié en 2023 a montré que le rythme de l'innovation dans ce domaine s'est accéléré avec l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.

Étant donné l'absence de cadre éthique mondial dans le domaine des neurotechnologies, la Directrice générale de l'UNESCO a proposé aux 194 États membres de développer le tout premier cadre normatif permettant d'assurer la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Cette initiative a été approuvée lors de la 42<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Organisation, en novembre 2023.

### Un cadre mondial proposé pour adoption en novembre 2025

Cette initiative prend forme aujourd'hui avec la nomination par Audrey Azoulay de 24 experts en neurotechnologies mandatés pour concevoir et rédiger un projet de cadre éthique. Le groupe ad hoc d'experts est composé de spécialistes des neurosciences, de la psychologie, des neurotechnologies, de l'intelligence artificielle, de l'interface cerveau-machine, de l'éthique et de la bioéthique, issus de toutes les régions du monde et d'horizons culturels variés.

Les travaux de ces experts seront présentés dans le courant de l'année 2024 à différentes parties prenantes, aux niveaux national, sous-régional et régional, en vue de recueillir leurs observations. Ils feront ensuite l'objet d'une discussion entre les États membres de l'Organisation, sous l'égide du Secrétariat de l'UNESCO, en vue de l'adoption d'un cadre éthique mondial lors de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Organisation, en novembre 2025.

Les troubles neurologiques représentent désormais la principale cause de maladie et d'invalidité à l'échelle mondiale et touchent de manière disproportionnée les régions les plus pauvres du monde. Le potentiel des neurotechnologies dans le traitement de ces maladies est une source d'espoir considérable. Mais le développement non réglementé de ces technologies présente aussi des risques considérables pour les droits humains fondamentaux que sont la liberté et l'intimité de la pensée.

### **S'assurer que les neurotechnologies respectent les droits humains**

Alors que l'utilisation des neurotechnologies dans le secteur médical est encadrée par des règles bioéthiques, le développement de son utilisation à des fins commerciales et non réglementées soulève d'importantes questions éthiques. Aujourd'hui, des casques ou des écouteurs portables disponibles dans le commerce permettent, entre autres, à leurs utilisateurs d'accéder à des données sur leur sommeil. Ces technologies collectent également des données pouvant permettre aux entreprises ou aux gouvernements d'enregistrer des informations détaillées sur les individus, présentant ainsi un risque d'abus et de manipulation.

Faciles d'accès, les neurodonnées sont devenues une denrée de plus en plus recherchée, non seulement dans le domaine médical, mais aussi sur les marchés des produits de grande consommation. Le neuromarketing, consistant à analyser les informations neuronales pour comprendre les préférences et les décisions d'achat des consommateurs, représente une menace pour l'intimité psychique et la liberté de pensée, mettant ainsi en danger la démocratie et la liberté politique. Le futur cadre éthique de l'UNESCO permettra de s'assurer, au niveau mondial, que l'utilisation des neurotechnologies respecte les droits humains et les libertés fondamentales.

La démarche de l'UNESCO s'inscrit dans une longue expérience dans le domaine de l'éthique des sciences. L'Organisation a été pionnière dans l'établissement d'un cadre mondial sur le génome humain (1997), les données génétiques humaines (2003), la bioéthique et les droits humains (2005) et l'intelligence artificielle (2021).

[Plus d'informations sur l'éthique de la neurotechnologie.](#)

---

### **À propos de l'UNESCO**

*Avec 194 États membres, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture contribue à la paix et à la sécurité en promouvant la coopération multilatérale dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information. L'UNESCO coordonne un réseau de plus de 2000 sites inscrits au patrimoine mondial, de réserves de biosphère et de géoparcs mondiaux ; de plusieurs centaines de villes créatives, apprenantes, inclusives et durables ; et de plus de 13 000 écoles associées, chaires universitaires, centres de formation et de recherche. Basée à Paris, l'Organisation dispose de bureaux dans 54 pays et emploie plus de 2 300 personnes. Sa Directrice générale est Mme Audrey Azoulay.*

*« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » – Acte constitutif de l'UNESCO, 1945.*

Plus d'information : [www.unesco.org](http://www.unesco.org)

CONTACT PRESSE

**Clare O'HAGAN**  
+33 (0) 145 68 17 29  
[c.o-hagan@unesco.org](mailto:c.o-hagan@unesco.org)